

*Initiatives ministérielles*

• (1050)

Sachez que je vois l'échange de ce matin comme un échange très constructif et j'espère que je pourrai prendre une décision aussi sage que vous le souhaitez tous.

De toute évidence, si la règle était changée, d'autres facteurs entreraient en ligne de compte. Il pourrait être plus facile d'accepter les débats d'urgence. Il faut opposer à cela la voie préconisée par le secrétaire parlementaire qui correspond aux voies normales, aspect très important du fonctionnement de la Chambre des communes.

J'étudierai attentivement ce qui a été dit, et il se pourrait très bien que nous discussions plus en profondeur de la question à un autre moment.

J'ajouterai encore—et je sais que le député de Cap-Breton—Richmond—Est le comprendra—que cette requête est un peu inhabituelle, car elle ne constitue pas un rappel au Règlement dans le sens où nous l'entendons habituellement. Peut-être pas. Son intervention n'était pas motivée par quelque chose qui vient de se produire à la Chambre ou qui s'est produit pendant la période des questions, mais portait sur notre Règlement, l'une de nos règles et son interprétation. Les arguments ont été exposés brièvement et de manière fort courtoise, ce qui, à mon sens, facilite les choses.

J'entendrai maintenant le député d'Algoma. Je sais qu'il nous reste encore à aborder un sujet précis qui a déjà fait l'objet de quelques discussions cette semaine. J'écouterai encore des interventions sur ce sujet.

\* \* \*

#### LA MOTION D'AJOURNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 52 DU RÈGLEMENT

##### L'AGRICULTURE

**M. Maurice Foster (Algoma):** Monsieur le Président, j'ai invoqué l'article 52 du Règlement pour demander l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre afin de délibérer d'une question urgente, à savoir les mesures que le gouvernement doit prendre immédiatement pour protéger les offices canadiens de régulation de l'offre et de commercialisation dont l'existence même est gravement menacée par les négociations du GATT. Je demande également que le gouvernement s'attaque à la crise que traversent les exploitations familiales et l'industrie agro-alimentaire au Canada.

On ne peut concevoir la peur, les craintes et l'angoisse des 35 000 à 45 000 aviculteurs et producteurs laitiers du pays. Ils organisent des manifestations. Ils écrivent à leurs députés. Ils exigent que leur gouvernement s'enga-

ge à faire tout ce qui est en son pouvoir. L'aspect personnel se pose ainsi: Ces gens vont-ils survivre si les propositions qui ont été faites sont adoptées? Ils pensent que non.

Et ça, c'est le côté humain, le plus important; mais sur le plan macroéconomique, c'est aussi très important. Ils produisent pour 10 milliards de dollars. Ils représentent une source sûre pour ce qui est des denrées mises en marché selon le système de régulation de l'offre au pays.

Mais, qui plus est, ce sont 100 000 emplois et la survie de milliers de collectivités rurales au Canada qui sont en jeu.

C'est pour cette raison que je demande l'ajournement de la Chambre afin de discuter de cette question urgente.

**M. le Président:** Comme je l'ai déjà dit, nous sommes saisis de cette question à la Chambre depuis plusieurs jours. Je pense avoir été très clair hier lorsque j'ai dit, en rejetant la demande du député, que cela ne voulait pas dire pour autant que d'autres ne pourraient pas revenir à la charge.

Comme je l'ai dit hier, j'ai écouté très attentivement les échanges, questions et réponses, pendant la période des questions et je ferai de même aujourd'hui. J'attendrai la fin de la période des questions pour me prononcer sur cette requête.

---

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

### LE RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA

#### MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 4 février, de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada, soit lu pour la troisième fois et adopté.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je crois que la députée de Northumberland avait la parole. Il lui reste encore deux minutes.

**Mme Christine Stewart (Northumberland):** Monsieur le Président, je parlais des répercussions désastreuses que le plafonnement du Régime d'assistance publique du Canada pourrait avoir sur ma circonscription de Northumberland.

Depuis 1990, les coûts de l'assistance sociale ont presque triplé. Actuellement, notre conscription accuse un déficit de 400 000 \$ que les municipalités devront absor-